



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

## INSTITUTION NOTRE-DAME LA RICHE

Merci de votre soutien !

En choisissant de verser dès aujourd'hui le solde de votre Taxe d'Apprentissage aux **Lycées Professionnel et/ou Technologique de l'Institution Notre-Dame La Riche**, vous contribuez à la formation de vos futurs salariés.

**Taxe d'apprentissage 2022**  
0,68% de la Masse salariale brute 2021

**Versement Lycées Professionnel et/ou Technologique Notre-Dame La Riche**  
0,09 % de la masse salariale 2021 | **A verser avant le 31 Mai 2022.**

**La part principale : 0,59 % de la masse salariale pour le financement de l'apprentissage.** Perçue par l'URSSAF via la DSN pour le compte de votre OPCO.

### Donner du sens à votre Taxe d'Apprentissage 2022

Choisissez le projet :

Rénovation des infrastructures informatiques (Fibre | Matériels WIFI...) du Lycée Professionnel et du Lycée Technologique

Achat de logiciels "métiers" pour les élèves du Lycée Professionnel répondant aux besoins des entreprises

Amélioration du restaurant d'application "La Gabarre" de l'École Hôtelière de l'Institution Notre-Dame La Riche

Société \*

SIRET \*

Adresse \*

Code Postal \*

Ville \*

Prénom \*

Nom \*

Fonction \*

Tél. \*

Mail \*

Montant Taxe versée

0,09 % de la masse salariale brute 2021

Modalités de versement :

Virement

Chèque

### A retourner avant le 31 mai 2022 :

Institution Notre-Dame La Riche  
26 rue de la Bourde  
37000 Tours

ou par mail :

TA2022@notredamelariche.fr

### Informations versement :

- Virement bancaire  
(Merci d'indiquer TA2022 + N° de SIRET)  
FR80 3000 2086 0000 0075 7985 N96  
BIC : CRLYFRPPXXX
- Chèque à l'ordre de "OGEC NDLR"

**Un reçu libératoire**  
**vous sera adressé**  
**après encaissement.**

### Une question ?

- Contactez Caroline PLATTEAU
- Tel. 06 22 58 07 56
  - TA2022@notredamelariche.fr

### Détails, remplir en ligne :

[notredamelariche.fr/TA](https://notredamelariche.fr/TA)

€